

CHARTRE DE PARTENARIAT DURABLE

Version 05/02/2008
Année 2008 *

Entre

L'Entreprise **PERTUY CONSTRUCTION**
ci-après dénommée l'Entreprise Principale,
Représentée par :

M.

Et

L'Entreprise.....
ci-après dénommée l'Entreprise Partenaire,
Représentée par :

M.

Cette Charte concrétise nos relations de partenariat pour un développement durable lors de la réalisation de nos chantiers.

Par cet engagement, nous, Entreprise Principale et Entreprise Partenaire, souhaitons sceller notre volonté commune de progrès en matière de Qualité, de Sécurité, d'Environnement et de lutte contre le travail illégal.

La Charte de Partenariat Durable participe au bon déroulement des chantiers, dans un climat de confiance et de respect mutuel.

Les engagements décrits dans la Charte de Partenariat Durable ne dégagent, ni l'Entreprise Principale, ni l'Entreprise Partenaire de leurs obligations réglementaires respectives.

L'adhésion à la présente charte constitue un engagement moral, volontaire et individuel de chaque entreprise.

ENGAGEMENTS GENERAUX

Engagements conjoints de l'Entreprise Principale et de l'Entreprise Partenaire :

Définir au début du chantier les règles de fonctionnement et de vie commune, et les respecter.

Elaborer conjointement les plannings détaillés et les respecter (plannings décisionnel, d'études, d'exécution)

Désigner le correspondant QSE qui veillera au respect de la démarche QSE sur le chantier. Il participera aux réunions QSE faites par l'Entreprise Principale.

Evaluer conjointement les risques rencontrés dans les métiers de l'Entreprise Partenaire.

Définir les points qui feront l'objet d'autocontrôles, la périodicité de ces contrôles et les fiches correspondantes.

Respecter les règles de Qualité Sécurité et Environnement indiquées ci-dessous, former et informer son personnel, et celui placé sous son autorité, en conséquence.

Engagements de l'Entreprise Principale :

- Respecter la propriété intellectuelle de toutes les entreprises consultées.
- Appeler en consultation l'Entreprise Partenaire ayant participé à la phase étude du projet et lui accorder la préférence, dans le respect des règles de la concurrence.
- Informer chaque Entreprise Partenaire du résultat de la consultation.
- Accorder un délai suffisant à la relecture du marché avant sa signature.
- Accueillir et présenter l'opération au responsable de l'Entreprise Partenaire,
- Fournir un livret d'accueil au responsable de l'Entreprise Partenaire.
- Accompagner l'Entreprise Partenaire dans la mise en place de la démarche « Chantier Bleu »

Engagements de l'Entreprise Partenaire :

- Etablir des offres conformes au cahier des charges et être force de proposition.
- Signaler toute carence, incohérence ou anomalie rencontrées dans le dossier de consultation.
- Fournir à l'offre un planning prévisionnel d'exécution de ses travaux dans le cadre du planning général de l'Entreprise Principale
- Présenter le livret d'accueil du chantier à chaque personnel avant toute intervention sur le site.
- Effectuer les autocontrôles et essais prévus et communiquer à l'Entreprise Principale les fiches correspondantes.
- En cas de non-conformité ou de dysfonctionnement, informer dans les meilleurs délais l'Entreprise Principale; et proposer les dispositions de reprise ainsi que leurs délais de mise en œuvre.

ENGAGEMENTS QUALITE

Engagements conjoints de l'Entreprise Principale et de l'Entreprise Partenaire :

- S'assurer du respect du travail des autres intervenants par un encadrement responsable répondant aux contraintes du chantier,
- Mettre à disposition le personnel et les moyens nécessaires pour viser le *zéro réserve* à la réception.

ENTREPRENDRE À L'ÉCOUTE DE NOTRE ENVIRONNEMENT

Engagements de l'Entreprise Principale :

- Informer l'Entreprise Partenaire des détails d'exécution en sa possession et de la méthodologie propre au chantier pour faciliter la gestion des interfaces.
- Prendre en considération les conseils techniques dispensés par l'Entreprise Partenaire sous-traitance et si nécessaire, la faire participer aux réunions avec le Maître d'œuvre,
- Organiser la réception, par l'Entreprise Partenaire, des supports sur lesquels elle doit travailler avant le démarrage des travaux.

Engagements de l'Entreprise Partenaire :

- Contrôler la qualité d'exécution des ouvrages au fur et à mesure de leur exécution et transmettre les autocontrôles dès leur réalisation.
- Signaler tout dysfonctionnement ou non-conformité rencontré dans l'exécution des travaux.
- Mettre en œuvre les actions correctives suite aux dysfonctionnements ou non-conformités constatés dans le délai imparti.

ENGAGEMENTS SECURITE

Engagements conjoints de l'Entreprise Principale et de l'Entreprise Partenaire :

- Nettoyer, quotidiennement, ses postes de travail,
- Maintenir les circulations dégagées.

Engagements de l'Entreprise Principale :

- Fournir une copie du PGC et de ses PPSPS à l'Entreprise Partenaire lors de la consultation ou, au plus tard, deux semaines avant la signature du marché.
- S'assurer de la réalisation de l'inspection commune du site par l'Entreprise Partenaire avec le Coordonnateur SPS et l'Entreprise Principale avant le démarrage des travaux.
- S'assurer du respect du port des Equipements Individuels de Protection des collaborateurs de l'Entreprise Partenaire et prévenir celle-ci pour tout manquement constaté.
- Mettre en œuvre une signalisation et un balisage des zones de travail, des zones de cheminement, et des zones de stockage.
- Mettre en œuvre la sécurité collective du chantier.

Engagements de l'Entreprise Partenaire :

- Fournir un PPSPS et ses additifs éventuels, le commenter à son personnel et le respecter.
- Utiliser des matériels conformes aux normes en vigueur et contrôlés (échafaudage, passerelle individuelle roulante, matériel électroportatif ...).
- Fournir les autorisations de conduite des engins de chantier délivrés par le représentant légal de l'Entreprise Partenaire.
- Fournir les habilitations pour le montage, l'utilisation de matériels ou équipements de type échafaudages, passerelle individuelle roulante, ...
- S'interdire l'utilisation des échelles ou escabeaux comme poste de travail.
- Respecter les éléments de sécurité collective.

ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENT

Engagements conjoints de l'Entreprise Principale et de l'Entreprise Partenaire :

- Limiter les nuisances aux riverains (poussières, bruit, accès, ...)

Engagements de l'Entreprise Principale :

- Mettre à disposition des zones de stockage pour le matériel de l'entreprise Partenaire,
- Organiser les moyens permettant le tri sélectif des déchets,
- Mettre à disposition une zone de stockage pour les produits dangereux,

Engagements de l'Entreprise Partenaire :

- Veiller à la propreté du chantier.
- Respecter les installations en place (eau, électricité, stockage, bungalows, sanitaires, etc.), la signalisation, les cheminements, les zones de stockage.
- Fournir à l'Entreprise Principale la liste des produits dangereux utilisés dans le cadre de ses travaux et les Fiches de Données Sécurité (FDS) associées.
- Respecter l'organisation de tri sélectif des déchets mise en place par l'Entreprise Principale.

LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLEGAL

Engagements de l'Entreprise Principale :

- Fournir un badge individuel d'accès au chantier à chaque nouveau personnel identifié de l'Entreprise Partenaire qui se présente, avant tout travail sur site.

Engagements de l'Entreprise Partenaire :

- S'assurer que chaque nouveau personnel se présente systématiquement au représentant sur site de l'Entreprise Principale avec ses documents d'identification préalablement à toute intervention sur le chantier.

Pour l'Entreprise Principale



(Date, cachet et signature)

Pour l'Entreprise Partenaire



(Date, cachet et signature)